Développement économique Canada pour les régions du Québec

Canada Economic Development for Quebec Regions

Canada

Développement économique Canada
pour les régions du Québec

Près des **entreprises,**
Près des **régions.**

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Publié par
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 1X9
www.dec-ced.gc.ca

©Sa Majesté Le Roi, chef du Canada, représentée par la ministre du Développement économique et des langues officielles et ministre responsable de DEC, 2022

Catalogue: Iu90-1/19F-PDF

ISSN : 2368-6553

Tables des matières

SECTION 1

INTRODUCTION 5

1.1 POUVOIRS, MANDAT ET PROGRAMMES 5

1.2 MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT 6

1.3 STRUCTURE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC (DEC) 6

SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS 8

2.1 ANALYSE DES AUTORISATIONS 8

2.2 ANALYSE DES DÉPENSES 10

SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES 14

SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES 16

SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS 18

SECTION 6

ANNEXES..... 20

6.1 ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ) 21

6.2 DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉES) 22

SECTION 1

INTRODUCTION

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le Budget des dépenses 2022-2023 - Canada.ca et le Plan ministériel 2022-2023.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

DEC est l'acteur fédéral clé au Québec pour promouvoir le développement économique des régions et des petites et moyennes entreprises (PME). Afin de réaliser sa responsabilité essentielle, qui consiste à développer l'économie du Québec, DEC favorise le démarrage et la performance des entreprises. Il les aide à devenir plus innovantes, productives et concurrentielles. Il appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec et l'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

DEC contribue au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec en misant sur leurs avantages compétitifs régionaux. Il appuie la transition et la diversification dans les collectivités qui demeurent dépendantes d'un nombre limité de secteurs ou qui ont subi un choc économique, comme la fermeture des mines de chrysotile.

DEC atteint ses résultats en appuyant les entreprises – principalement des PME – et les organismes à but non lucratif (OBNL) par des investissements stratégiques. C'est par l'intermédiaire de ses 12 bureaux d'affaires répartis dans les régions du Québec et des liens tissés avec les autres acteurs du développement économique que DEC reste à l'affût des besoins des régions et des entreprises et qu'il offre, entre autres, un appui financier pour la réalisation de projets qui soutiennent les entreprises et les collectivités dans leurs démarches de développement.

DEC dispose de trois catégories de programmes pour appuyer sa responsabilité essentielle, soit :

- Innovation régionale
- Vitalité des collectivités
- Soutien ponctuel ou ciblé

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de DEC sont disponibles dans le Budget des dépenses 2022-2023 et le Plan ministériel 2022-2023.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par DEC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de DEC accordées par le Parlement et utilisées par DEC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations disponibles sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

DEC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Développement Économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de DEC :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de DEC liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux, ainsi que les paiements de transfert en vertu de la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national.

SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières au 31 décembre 2022, telles que les autorisations disponibles pour l'année et les dépenses effectuées durant le troisième trimestre, tout en établissant des comparaisons avec l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les écarts de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Les sections 2.1, 2.2, ainsi que les tableaux présentés en annexe, contiennent les détails de cette information financière.

2.1 Analyse des autorisations

Les autorisations totales au 31 décembre 2022 s'élèvent à 667,6 M$, alors qu'elles étaient de 493,4 M$ au 31 décembre 2021.

L'augmentation observée de 174,2 M$ (35,3 %) cette année s'explique par les variations suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de +2,5 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +171,7 M$;

Note : Dans le rapport, les totaux pourraient ne pas correspondre en raison des arrondissements

Le graphique qui suit illustre les autorisations budgétaires annuelles par crédit en date du 31 décembre 2022, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Autorisations annuelles par crédit budgétaire au 31 décembre, exercice 2022-2023 comparé à 2021-2022

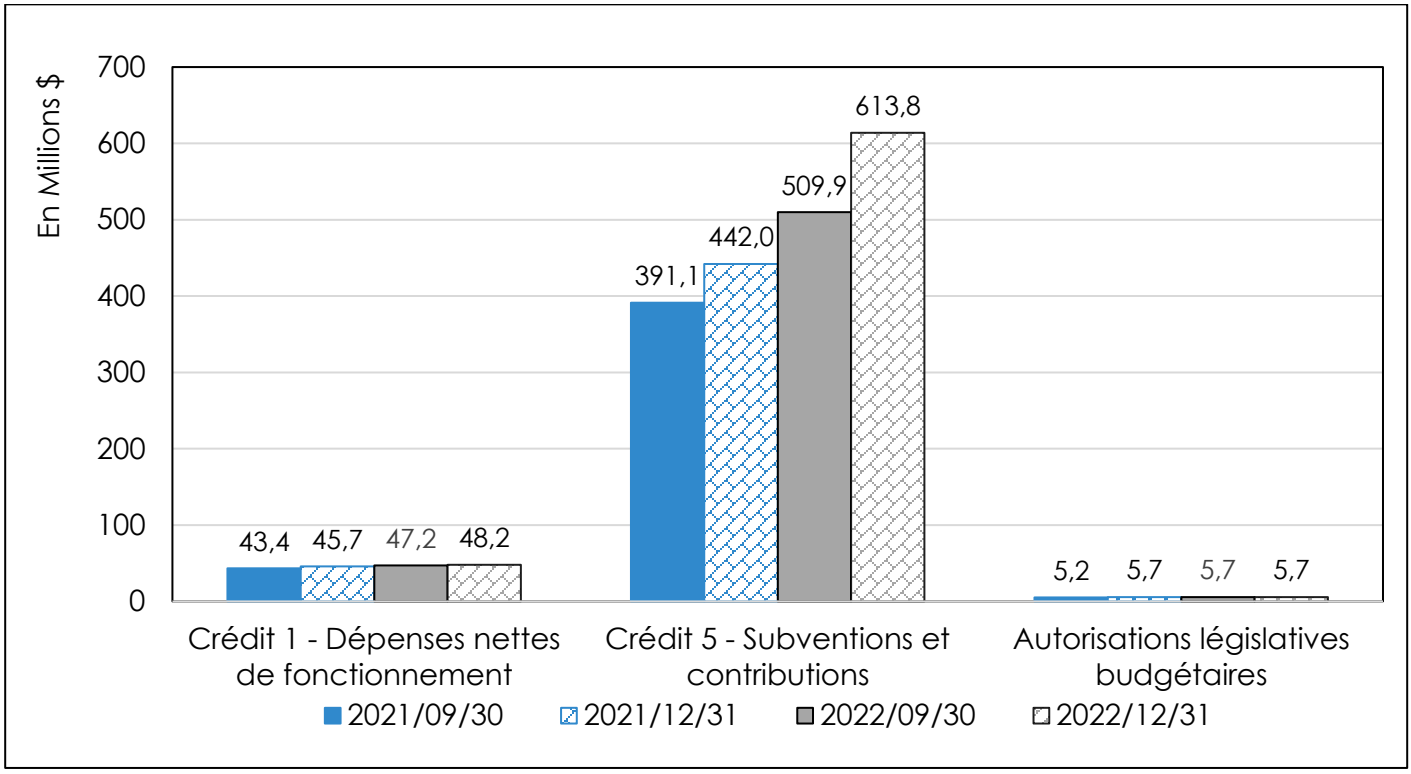

Autorisations liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Au 31 décembre 2022, les autorisations totalisent 48,2 M$, alors qu'elles étaient de 45,7 M$ au 31 décembre 2021. Il s'agit donc d'une hausse de 2,5 M$ (5,5 %) cette année.

Cette hausse s'explique par le nombre d'initiatives temporaires de relance économique en cours, pour lesquelles DEC reçoit des fonds de fonctionnement afin d'en assurer la livraison, notamment par l'embauche de ressources. L'écart par rapport à l'an dernier se compose des éléments suivants, certains ayant varié à la hausse et d'autres, à la baisse :

- <u>Augmentation du financement (+4,5 M$)</u>
  - Fonds d'aide au tourisme : +1,6 M$;
  - Fonds pour l'emploi et la croissance : +1,2 M$;
  - Signature de convention collective : +0,9 M$
  - Initiative de relance régionale de l'aérospatiale : +0,8 M$;

- Diminution du financement (-2,0 M$)
  - Initiative de transport aérien régional : -1,2 M$;
  - Fonds d'aide et de relance régional (FARR-CÉRI) : -0,8 M$.

Autorisations liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Au 31 décembre 2022, les autorisations totalisent 613,8 M$, alors qu'elles étaient de 442,0 M$ au 31 décembre 2021. Il s'agit donc d'une augmentation de 171,7 M$ (38,9 %) cette année.

Cet écart se compose de plusieurs éléments, certains ayant varié à la hausse et d'autres à la baisse, résultant en une augmentation nette de 171,7 M$:

- Augmentation du financement (+298,1 M$)
  - Fonds d'aide au tourisme : +89,1 M$;
  - Fonds pour l'emploi et la croissance dans les communautés : +69,3 M$;
  - Initiative d'aide aux grands festivals et évènements: +50,0 M$;
  - Initiative de relance régionale de l'aérospatial : +44,4 M$;
  - Devancement des contributions remboursables de 2023-2024* : +15 M$;
  - Fonds canadien de revitalisation des communautés : +12,8 M$;
  - Lancement d'une stratégie quantique nationale : +6 M$;
  - Initiative de développement des infrastructures économique régionales au Québec : +4,8 M$;
  - Divers éléments : +4,0 M$.
  - Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité : +2,7 M$

- Diminution du financement (-126,4 M$)
  - Fond d'aide et de relance régionale (CÉRI et PDC) : -70,7M$;
  - Réinvestissement des contributions remboursables* : -46,7 M$;
  - Initiative de transport aérien : -8,8 M$;
  - Divers éléments : -0,2 M$.

  * En 2020-2021, DEC a accordé à ses clients un moratoire sur le remboursement des contributions remboursables d'une durée de 9 mois comme mesure d'atténuation de la pandémie de Covid-19. Ces remboursements étant réinvestis dans la programmation régulière deux ans plus tard, DEC accuse ainsi un manque à gagner en 2022-2023. Ces fonds seront récupérés sur une période plus longue que celle prévue initialement. Des montants de 2023-2024 de 15 M$ ont été devancé à cette année afin de pallier en partie à ce manque à gagner.

Autorisations législatives budgétaires

Au 31 décembre 2022, les autorisations totalisent 5,7 M$ et elles étaient de 5,7 M$ au 31 décembre 2021. L'écart entre les deux années est non-significatif.

2.2 Analyse des dépenses

Les dépenses totales de DEC enregistrées lors du 3e trimestre 2022-2023 se chiffrent à 130,1 M$, alors qu'elles étaient de 84,5 M$ à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation nette de 45,6 M$ (53,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de -1,4 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +47,4 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de -0,4 M$.

De façon cumulative, les dépenses au 31 décembre 2022 s'élèvent à 236,6 M$, comparativement à 223,8 M$ à la même période l'an passé. Il s'agit d'une augmentation de 12,8 M$ (5,7 %) cette année.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de +1,1 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +11,7 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de -0,0 M$.

Le graphique qui suit illustre les dépenses effectuées lors du 3e trimestre 2022-2023 par crédit, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Dépenses du 3e trimestre par crédit budgétaire, exercice 2022-2023 comparé à 2021-2022

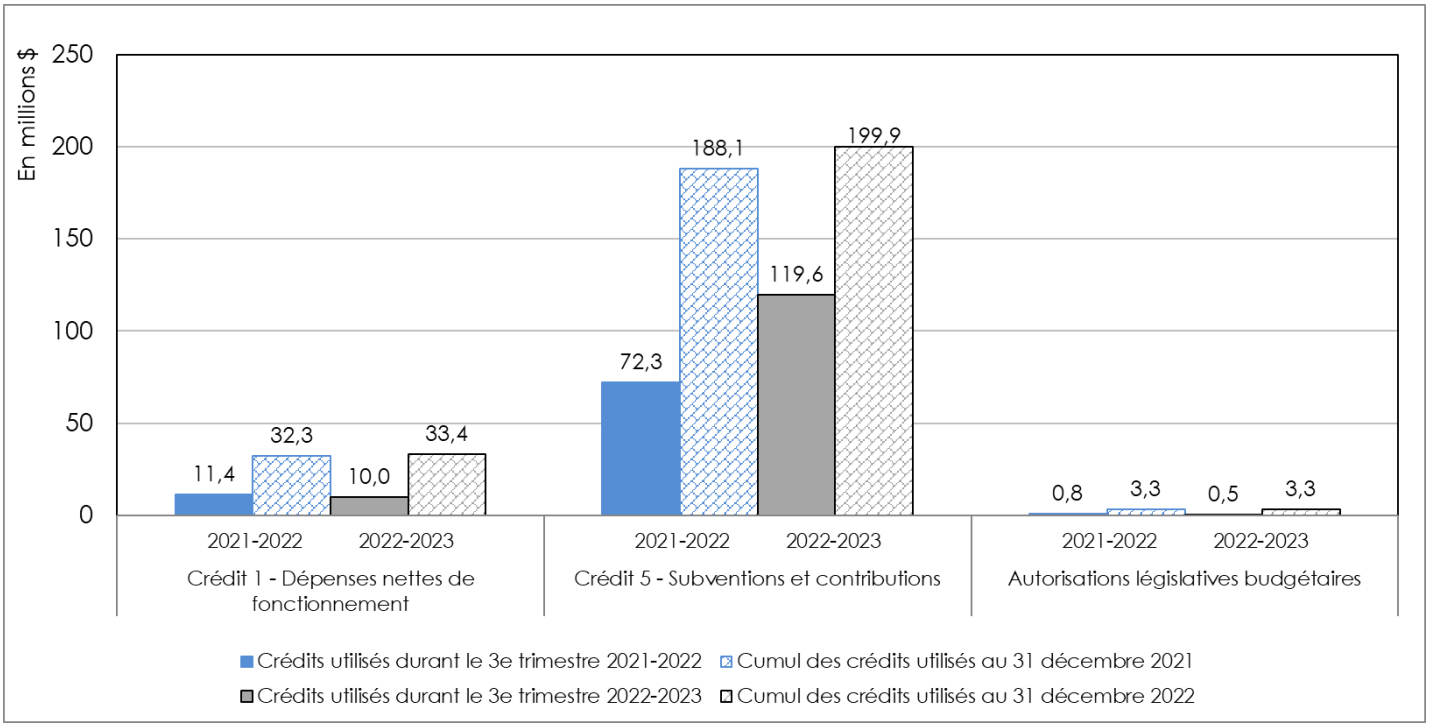

Dépenses liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Les dépenses nettes de fonctionnement du 3e trimestre 2022-2023 se chiffrent à 10,0 M$, comparativement à 11,3 M$ en 2021-2022. Il s'agit d'une baisse de 1,3 M$ (-12,0%) cette année. L'augmentation des dépenses en licences informatiques, dont le rythme des paiements s'était accru cette année par rapport à l'année passée lors du dernier trimestre, s'est résorbé tel que prévu.

De façon cumulative, les dépenses totalisent 33,4 M$ au 31 décembre 2022, comparativement à 32,3 M$ au 31 décembre 2021. Il s'agit d'une augmentation de 1,1 M$ (3,4%) cette année. Celle-ci s'explique en grande partie par une augmentation des dépenses salariales. En effet, afin de livrer les nouvelles initiatives temporaires et les initiatives en réponse à la Covid-19, l'embauche de personnel supplémentaire a été nécessaire. Également, le renouvellement de certaines conventions collectives cette année engendrent une augmentation des salaires.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)

Dépenses liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Les dépenses en subventions et contributions du 3e trimestre 2022-2023 totalisent 119,6 M$. En 2021-2022, elles étaient de 72,3 M$, pour une augmentation nette de 47,3 M$ (65,5 %) cette année.

Principalement, l'écart provient des initiatives de relance qui ne comportaient pas de dépenses dans le troisième trimestre de l'année 2021-2022. Le Fond d'aide au tourisme (+25,8 M$) et le Fonds pour l'emploi et la croissance dans les communautés (17,6 M$) sont les causes principales de l'augmentation marquée des dépenses pour le troisième trimestre de 2022-2023. Les variations restantes sont causées par de multiples initiatives à la hausse et à la baisse tels que Fonds canadien de revitalisation des communautés (+9,4 M$) et le Fond d'aide et de relance régionale (FARR-CERI) (-6,9 M$) en autres.

De façon cumulative, au 31 décembre 2022, les dépenses totales se chiffrent à 199,9 M$. Elles étaient de 188,1 M$ au 31 décembre 2021. On note donc une hausse des dépenses cette année de 11,8 M$ (6,3 %).

Cette augmentation s'explique par une augmentation des dépenses dans les initiatives de relance économique ce trimestre, par rapport à la même période l'an passé. Elle s'explique également par et une légère augmentation de la programmation régulière.

Dépenses liées aux Autorisations législatives budgétaires

Les dépenses liées aux autorisations législatives lors du 3e trimestre 2022-2023 s'élèvent à 0,4 M$, comparativement à 0,8 M$ au 31 décembre 2021. Il s'agit d'une diminution de 0,4 M$ par rapport au 3e trimestre 2021-2022.

Cet écart s'explique par la démarcation des périodes. Les paiements pour le Régime d'avantages sociaux des employés ont été payé en janvier.

De façon cumulative, les dépenses au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3,3 M$ et sont constituées uniquement de paiements pour le Régime d'avantages sociaux des employés. Au 31 décembre 2021, les dépenses s'élevaient à 3,3 M$.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)

SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et incertitudes

Le contexte post-pandémique marqué par un ralentissement économique anticipé alimente le risque que des entreprises, maintenant davantage endettées et ayant épuisé leurs fonds de prévoyance, annulent leurs projets d'investissements afin de moderniser leurs opérations. Afin d'aider les entreprises québécoises dans ce nouveau contexte économique en bouleversement, DEC poursuivra la mise en œuvre de certaines des initiatives de relance économique annoncées dans le budget 2021. De plus, afin de faciliter la prestation de services auprès de ses clients, DEC mettra en place un nouveau portail client et reverra son continuum de services.

DEC gère l'affectation de ressources dans un cadre bien défini de responsabilisation, de politiques et de procédures. L'organisation continuera à élaborer des mesures d'atténuation de ses risques financiers en gérant rigoureusement ses processus budgétaires et ses affectations et appuyé par une série de mesures de contrôles financiers. Les mesures de contrôles internes des rapports financiers telles que des contrôles sur l'entité, les contrôles informatiques généraux et les contrôles de processus opérationnels ne sont que quelques exemples de mesures d'atténuation visant à soutenir la bonne gestion des fonds publics dans les limites des ressources disponibles et des autorisations parlementaires.

De plus, DEC poursuit la stabilisation de la solution SAP et le développement d'outils complémentaires. Notons que l'implantation du nouveau système SAP a eu des impacts importants sur l'intelligence d'affaires nécessaire à la livraison des programmes de S&C. Pour atténuer ce risque, une gouvernance a été mise en place pour assurer une meilleure planification et optimiser les investissements dans le développement des rapports et tableaux de bord de gestion.

SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En 2022-2023, les changements les plus notables pour DEC demeurent reliés à la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs initiatives de relance économique annoncées dans le Budget 2021 :

- Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- Initiative de relance régionale de l'aérospatial;
- Initiative d'aide aux grands festivals et évènements;
- Fonds d'aide au tourisme;
- Fonds pour l'emploi et la croissance;
- Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Également, certaines initiatives mises en place en 2020-2021 en réponse à la Covid-19 se poursuivent en 2022-2023 :

- Initiative de transport aérien régional;
- Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Par ailleurs, DEC poursuit en avril 2022 le déploiement de la solution SAP qui permet de moderniser le système de gestion financière de l'organisation.

SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Approbation des cadres supérieurs

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la Politique sur la gestion financière, comme suit :

Approuvé par :

Original signé par	Original signé par
Manon Brassard	**Maxime Garon**
Sous-ministre/ Présidente	Dirigeant principal des finances
Montréal, Canada	Montréal, Canada
Le 14 février 2023	Le 10 février 2023

SECTION 6

ANNEXES

6.1 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	48 177	9 993	33 423
Crédit 5 – Subventions et contributions	613 798	119 609	199 869
Autorisations législatives budgétaires totales	5 662	472	3 303
Autorisations totales	**667 637**	**130 074**	**236 595**

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	45 688	11 363	32 319
Crédit 5 – Subventions et contributions	442 036	72 292	188 107
Autorisations législatives budgétaires totales	5 670	834	3 335
Autorisations totales	**493 394**	**84 489**	**223 761**

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	45 968	8 904	31 225
Transports et communication	757	164	364
Information	264	12	118
Services professionnels et spéciaux	5 004	1 194	3 538
Location	716	353	1 356
Services de réparation et d'entretien	26	4	14
Services publics, fournitures et approvisionnement	180	105	115
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	924	46	140
Paiements de transfert	613 798	119 609	199 869
Autres subventions et paiements	0	(317)	(146)
Dépenses budgétaires nettes totales	**667 637**	**130 074**	**236 595**

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	43 283	9 833	30 210
Transports et communication	934	31	120
Information	300	84	200
Services professionnels et spéciaux	5 008	1 043	3 067
Location	641	617	1 024
Services de réparation et d'entretien	32	19	29
Services publics, fournitures et approvisionnement	227	16	26
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	933	438	824
Paiements de transfert	442 036	72 292	188 107
Autres subventions et paiements	0	115	154
Dépenses budgétaires nettes totales	**493 394**	**84 488**	**223 761**

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)